



# Permis D'EXPLOITATION

## Quelques cas de figures

### Dois-je passer le permis d'exploitation ?

Si je souhaite proposer :

#### — Une table d'hôtes avec délivrance d'alcool

**Oui**, vous aurez besoin d'un permis d'exploitation avec mention table d'hôtes.

**Durée** : 1 jour / 8 heures

#### Rappel des 4 conditions d'une table d'hôtes :

- complément de l'activité d'hébergement
- un seul menu sans choix des entrées, plats ou desserts et cuisine composée d'ingrédients du terroir
- repas pris à la table familiale
- offrir une capacité d'accueil limitée à celle de l'hébergement



Ce permis avec mention table d'hôte ne permet d'exploiter qu'une activité de table d'hôtes



# Permis D'EXPLOITATION

## Quelques cas de figures

### Dois-je passer le permis d'exploitation ?

Si je souhaite proposer :

———— De l'alcool en dehors des repas à consommer dans les communs ou le jardin

**Oui**, vous aurez besoin d'un permis d'exploitation complet

**Durée** : 2,5 jours / 20 heures. Cette durée peut être réduite à 1 jour/8 heures pour les personnes ayant déjà exploité une licence de restauration ou une licence 3 ou 4 durant au moins 10 ans.

———— De l'événementiel : mariages, séminaires...

**Oui**, vous aurez besoin d'un permis d'exploitation complet

**Durée** : 2,5 jours / 20 heures. Cette durée peut être réduite à 1 jour/8 heures pour les personnes ayant déjà exploité une licence de restauration ou une licence 3 ou 4 durant plus de 10 ans.



# Permis D'EXPLOITATION

## Foire aux questions:

**J'ai déjà un permis d'exploitation en cours de validité. Dois-je repasser cette formation table d'hôte ?**

Faux, votre permis d'exploitation vous permettra d'obtenir votre licence restaurant.

**Je suis traiteur ou restaurateur depuis des années. Puis-je être totalement dispensé de suivre ce stage ?**

Faux, la loi prévoit que si vous avez exploité une licence (3, 4, R ou PR) pendant 10 ans au moins, vous devez suivre a-minima 1 jour de formation. Il s'agit d'une mise à jour. En revanche, si vous n'avez jamais exploité de licence, vous devrez suivre 1 jour pour obtenir un permis d'exploitation avec mention chambre d'hôtes ou 2,5 jours dans les autres cas.

**En quoi mon permis table d'hôte est-il différent d'un permis classique ?**

Sur le CERFA 14407, votre permis d'exploitation officiel, nous cochons la case "Loueur de chambres d'hôtes". Cela vous permet d'obtenir votre licence restaurant, et de l'utiliser dans le cadre d'une activité de table d'hôtes (décrite en page 1).

**Avec ma formation permis d'exploitation table d'hôtes, je peux obtenir une licence 3 ou 4 ?**

Faux, la formation table d'hôtes permet d'obtenir une licence restaurant, pour un usage exclusif de table d'hôte.

**Avec mon permis d'exploitation en poche, je peux exploiter sans autre formalisme.**

Faux, le permis d'exploitation vous permet d'accomplir vos formalités en mairie (sauf en Alsace Moselle où la démarche se fait en Préfecture et Paris en préfecture de Police). Seules ces administrations sont compétentes pour procéder à la déclaration de votre licence.



# Permis D'EXPLOITATION

## la démarche de déclaration de licence

### A qui s'adresser ?

La déclaration de licence se fait auprès de :

- la mairie du lieu d'exploitation dans la plupart des départements,
- la préfecture (Alsace-Lorraine) où la procédure est digitalisée,
- la Préfecture de Police à Paris où elle est également digitalisée

### Procédure

La déclaration se fait par le remplissage du CERFA 11542\*05.

Elle s'accompagne des pièces suivantes :

- le permis d'exploitation,
- un justificatif de lieu d'exploitation (bail, titre de propriété...),
- un justificatif d'identité.

Notons que certaines mairies vous demandent un Kbis. Ce qui peut être problématique en création d'entreprise puisque la mairie demande la Kbis et l'INPI la licence. Rien dans la notice du CERFA n'indique que vous deviez le fournir.

### Remise d'un récépissé de déclaration

L'administration a l'obligation de vous remettre un récépissé de déclaration (CERFA 11563\*05).

### Délai de carence de 15 jours

Un délai de carence de 15 jours est exigé par le Code de la Santé Publique. A l'issue de ce délai de carence, vous pouvez ouvrir votre établissement (ou l'activité de débits de boissons) sans autre formalisme. En effet, dans ce cas précis, le silence de l'administration vaut acceptation.

### Des documents à conserver précieusement

En cas de contrôle, vous devez impérativement présenter le permis d'exploitation et le récépissé de déclaration. Il est donc important de les avoir sur place et d'en conserver des copies.

*Vous n'avez pas à attendre un document officiel envoyé par l'administration. La réponse est implicite.*



# Permis D'EXPLOITATION

## Obligations en matière d'hygiène réglementaire

### Pas de formation obligatoire

Si la table d'hôte respecte bien les 4 conditions mentionnées en page 1, elle est dispensée de la formation obligatoire de 14 heures. Pour autant, l'exploitant de table d'hôte doit connaître les normes d'hygiène (bonnes pratiques d'hygiène alimentaire, HACCP, traçabilité...) pour exploiter son établissement. Donc, une formation à l'hygiène alimentaire peut être judicieuse.

### Déclaration de manipulation de denrées d'origine animale

Ce formulaire est obligatoire à remplir avant de démarrer l'activité.

Il est obligatoire dès l'instant où vous commercialisez des denrées alimentaires d'origine animale. Cela inclut donc les oeufs et les produits laitiers.

Contrairement aux licences, il n'y a pas de délai de carence à respecter entre cette déclaration et l'ouverture de votre établissement.

Ce formulaire peut être rempli en ligne, depuis le lien suivant : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R44572>.

Il est aussi possible de remplir le CERFA numéro 13984\*06 et de l'envoyer à la DDPP de votre département.